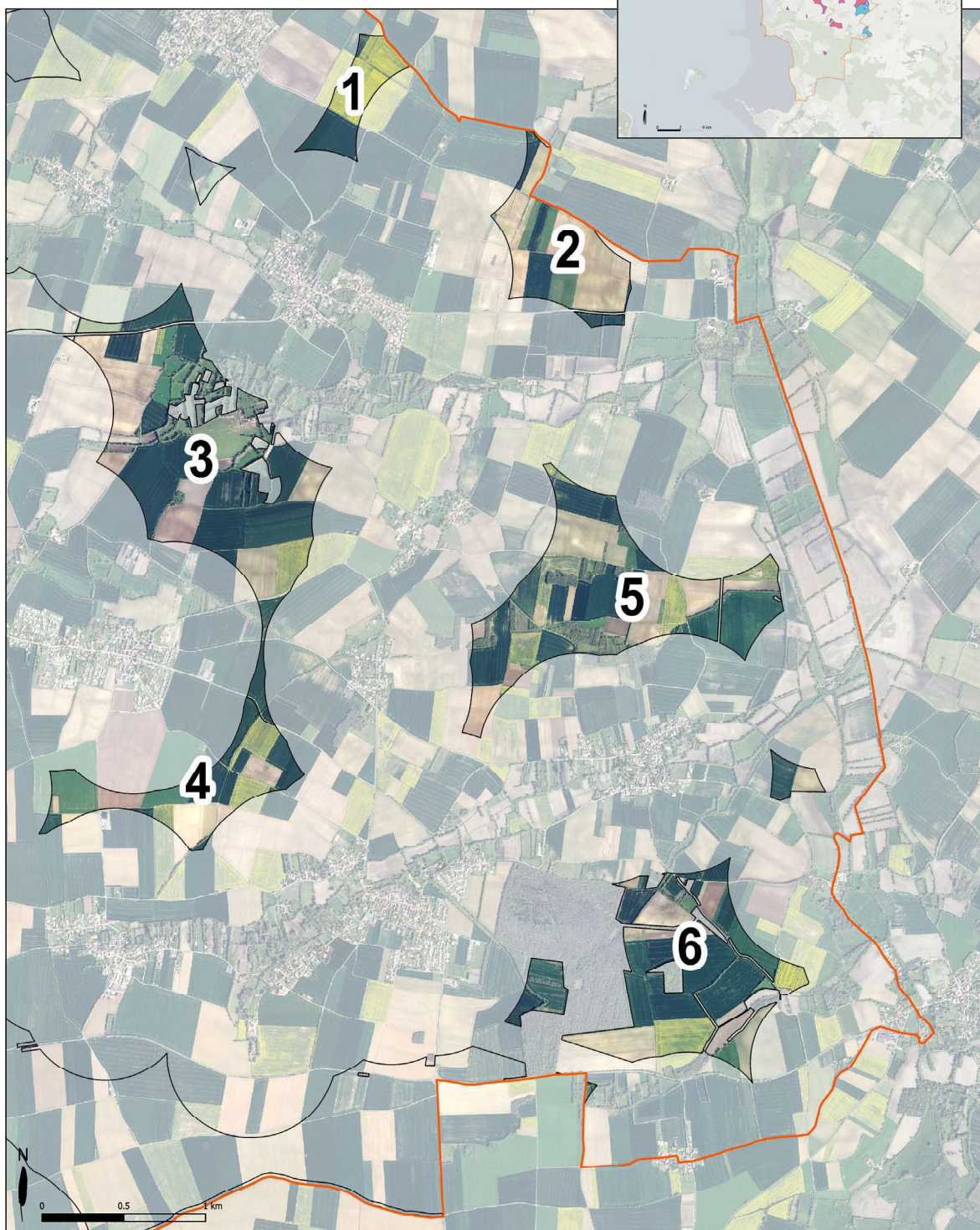
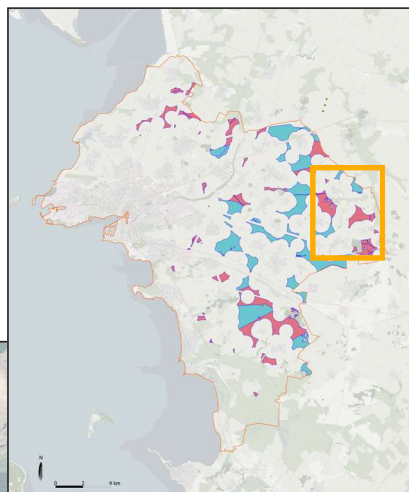


SECTEUR F

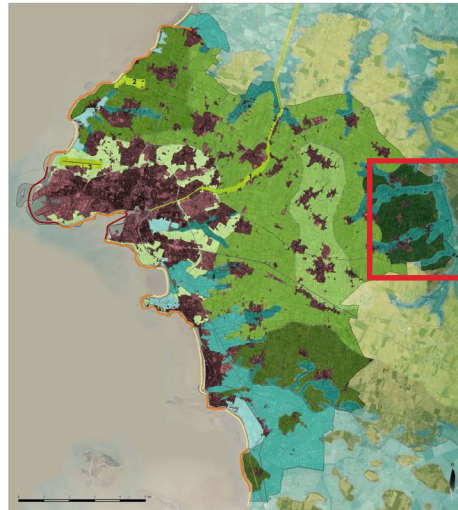
COMMUNES DE VÉRINES, SAINTE-SOULLE,
SAINT-MÉDARD D'AUNIS ET SAINT-
CHRISTOPHE

Potentiel des sites	Site F 1 : 19 ha	Site F 4 : 46,5 ha
	Site F 2 : 46 ha	Site F 5 : 115 ha
	Site F 3 : 142 ha	Site F 6 : 102 ha



Entités paysagères concernées

-  Les marais doux mouillés
-  La plaine ouverte
-  La plaine vallonnée boisée



Légende de la carte d'analyse

Paysage perçu et visible

-  Lignes de force du paysage : vallons boisés du marais mouillé
-  Vallonnements marqués par des boisements sur les crêtes ou en contrebas
-  Relation paysagère de qualité / «tension»
-  Élément repère de qualité formant patrimoine dans le paysage
-  Longues vues intéressantes en direction des sites et au-delà
-  Vue exceptionnelle depuis le sud du bourg de Vérines : emprise du cône de vue
-  Lignes de crête principales

Paysage vécu

-  Axes de déplacement importants et passagers
-  Chemins de randonnée référencés : circuits supports de déplacements doux
-  Chemins complémentaires dont certains peuvent avoir vocation à devenir «sentier découverte» de l'agglomération
-  Aire de loisirs aménagée

Paysage habité

-  Végétation de transition, masse végétale plus ou moins importante en lisière des bourgs, hameaux et habitat isolé
-  Lisière urbaine sans transition entre les constructions et le paysage agricole et naturel
-  Patrimoine bâti ou paysager, situé en lisière urbaine et/ou instaurant un dialogue avec son paysage environnant

Éléments perturbateurs

-  Lisière urbaine offrant une image négative du paysage bâti
-  Anciens chemins agricoles devenus impasses et créant une rupture dans les continuités douces possibles
-  Élément repère dont l'esthétique et/ou l'architecture et/ou l'insertion déprécie le paysage environnant
-  Éléments ponctuels perturbant la lecture du paysage ou dégradant le paysage

1/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SECTEUR



code couleur légende :
paysage perçu et visible
paysage vécu
paysage habité

patrimoine
éléments perturbateurs

SECTEUR F

SITE F1

Potentiel du site = 19 ha

2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Le site, implanté sur la lisière Est du bourg de Vérines, est composé de grands champs cultivés, sans motif arboré. La partie haute du site est formée par une ligne de crête large et arrondie. Le relief descend ensuite de façon régulière vers le nord.

Depuis la voie orientée nord/sud longeant l'est du site, de longues vues lointaines se dégagent en direction du marais poitevin. Un réseau de haies apparaît au nord-est du site, dans sa partie basse, prolongement du marais mouillé et de la vallée du Virson.

Sensibilité paysagère modérée



Les lisières urbaines habitées

La lisière principale concernée est celle de Vérines côté Est. Celle-ci présente des qualités variées, certaines parties sont intégrées derrière des haies, mais d'autres sont en vis-à-vis avec le paysage agricole sans transition. Quoiqu'il en soit l'ensemble des lisières du bourg donnant sur le site ne sont pas suffisamment dotées de végétation pour imaginer être parfaitement

intégrées vis-à-vis d'un développement éolien voisin.

Au sud du site, de l'autre côté de la ligne de crête, le hameau de Fontpatour se développe dans le creux du marais mais avec certaines habitations récentes qui remontent la pente : accompagnées de végétation, ce sont ces dernières qui restent malgré tout sensibles face à un projet éolien proche et situé en léger surplomb.

Sensibilité paysagère modérée



Le patrimoine bâti

Le clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Vérines, qui marque le paysage alentour, est ici légèrement moins dominant, mêlé aux autres éléments verticaux du bourg : arbres, poteaux électriques...

Le site accompagne des vues intéressantes sur la silhouette urbaine du bourg de Vérines depuis le nord (cf. Analyse du secteur C), mais l'implantation d'éoliennes ici ne représente pas un enjeu déterminant par rapport à cette perception.

L'ancienne laiterie coopérative de Fontpatour, recensée

dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel, est située en contrebas du hameau de Fontpatour, au cœur du marais mouillé du vallon du Machet. Elle n'est pas en covisibilité avec le site.

Le château de Fontpatour, situé en lisière nord du hameau, est en contrebas par rapport au site, on perçoit par endroits les toitures de la bâtisse.

L'ancienne ferme des Noues, visible sur la carte d'état major (19ème siècle), marque le paysage de grandes cultures par une allée arborée.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est traversé par des voies communales et des chemins agricoles, pouvant servir de chemins de randonnée, de liaison douce entre Vérines et Fontpatour.

Ces circulations ouvrent sur de grands horizons vers le nord, tandis que de l'autre côté, la RD112 ouvre des vues lointaines vers le sud.



Les perceptions

La ligne de crête offre des vues lointaines côté nord comme côté sud, avec de part et d'autre des corridors arborés très prégnants liés aux marais doux mouillés

qui marquent chaque vallon de cette frange est de l'agglomération. Depuis la lisière est du bourg de Vérines, on embrasse une vue globale.



3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

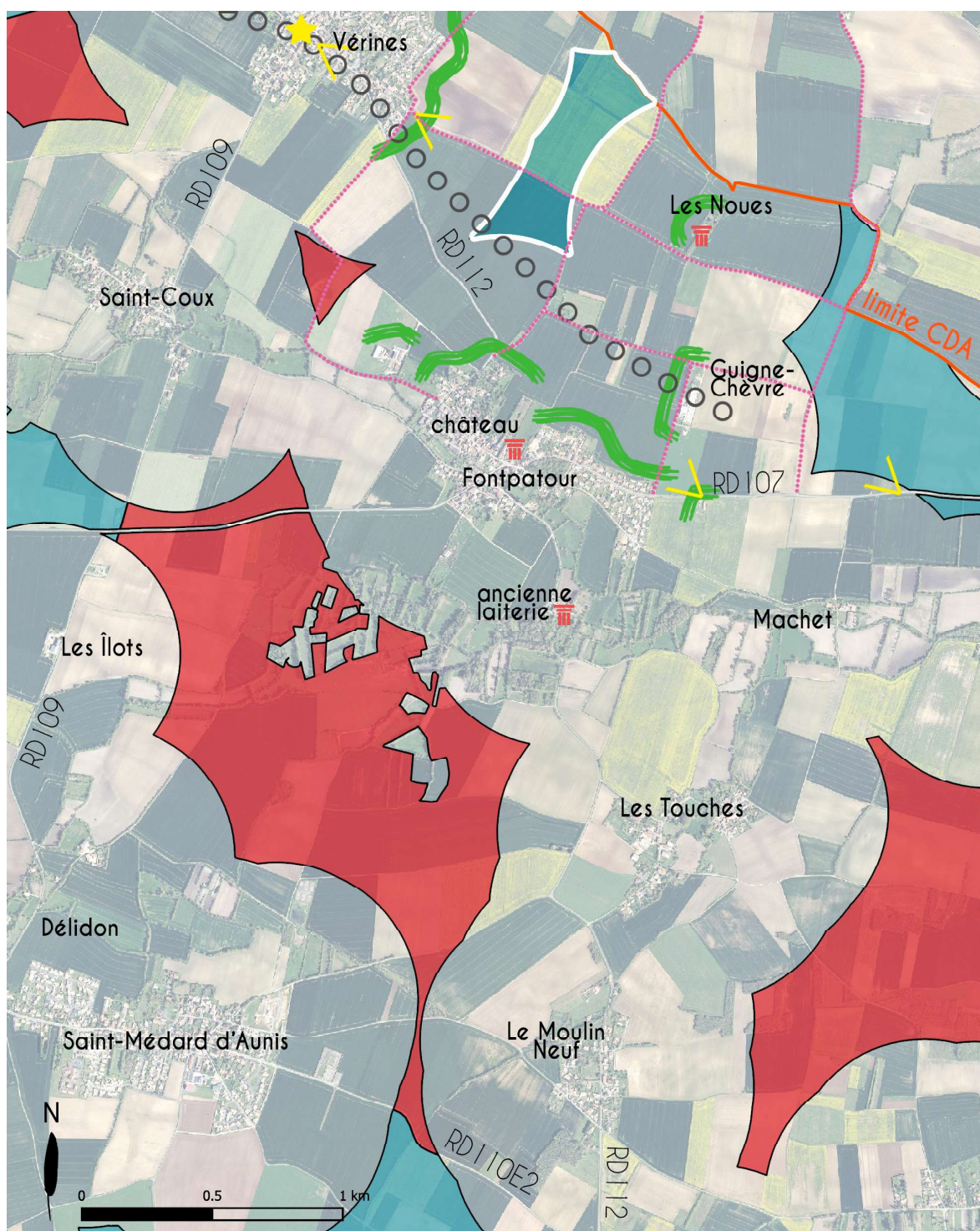
Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,8	

5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	- Ligne de crête est-ouest - Clocher de l'église de Vérines - Silhouette urbaine nord de Vérines
Impacts paysagers à prendre en compte	- Des lisières habitées à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien : Vérines, Fontpatour et Les Noues - Visibilité possible sur les éoliennes directement depuis l'artère principale de Vérines (RD112) - Vues quotidiennes depuis les RD112, RD109, RD107 à prendre en compte - Présence de chemins au cœur du site - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à prolonger ou créer sur les lisières ciblées - Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages - Positionnement des mâts pour éviter les vues directes depuis l'artère principale du bourg de Vérines (RD112 - rue de la Verrerie) - Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «<i>notion de saturation visuelle</i>»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «<i>intégration paysagère des éléments du parc éolien</i>»]



	Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes		Ligne de crête à prendre en compte		Chemins à préserver, à valoriser, à aménager
	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes		Élément repère de qualité formant patrimoine		Lisière végétale à créer ou renforcer
			Vue à prendre en compte		Patrimoine bâti et paysager à prendre en compte

SITE F2

Potentiel du site = 46 ha

2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Le site, en lisière de marais, est composé de grands champs cultivés et de quelques éléments bocagers le long des chemins. Quelques vignes sont présentes. Les vues s'orientent vers la vallée du Traquenard, formant

un fond de plan très boisé. On ressent particulièrement la transition paysagère entre la plaine ouverte, la plaine vallonnée boisée et les marais doux mouillés.

Sensibilité paysagère modérée



Les lisières urbaines habitées

La lisière Est de Fontpatour ne présente aucune transition ou filtre avec le paysage agricole et naturel. Formant l'entrée du hameau avec la RD107, cette frange lui offre une image assez négative. La lisière nord-est n'est pas mieux lotie à la différence que le relief offre moins de perceptions sur celle-ci et camoufle en partie la frange. Les abords du hameau sont donc

particulièrement sensibles.

L'exploitation de Guigne-Chèvre, bien intégrée par le végétal côté ouest ne l'est pas côté est. Située en point haut, la ferme et son habitation sont très visibles.

Le lieu dit «Moulin de Saint-Hilaire», situé juste avant l'entrée Est de Fontpatour offre aujourd'hui une image bâtie nettement dégradée.

Sensibilité paysagère modérée



Le patrimoine bâti

Le clocher de l'église de Vérines émerge de la masse végétale et bâtie du bourg.

Le site est entouré des fermes anciennes des Noues, de La Chausselière et de Mouchetune (sur la commune voisine d'Angliers), les deux dernières étant toujours

en activité.

Le château de Fontpatour, situé en lisière nord du hameau, est en contrebas par rapport au site, on perçoit par endroits les toitures de la bâtisse.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est traversé au sud par la RD 107 qui relie Fontpatour à Fraise (commune voisine des Rivières d'Anais). La voie est assez «nue», ouvrant sur des vues plus ou moins longues selon la distance au marais

arboré.

Des chemins longent ou traversent le site mais il n'y a pas de chemin de randonnée référencé à ce jour.



Les perceptions

Les vues intéressantes depuis le site sont orientées vers les vallées du Traquenard et du Curé à l'Est, et également vers le bourg de Vérines qui coiffe la ligne de crête. La profondeur des vues reste limitée au fur et à

mesure que l'on se rapproche du marais doux mouillé.

On perçoit en arrière-plan les pales des éoliennes de Longèves et de Saint-Jean de-Liversay / Ferrières d'Aunis.



3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

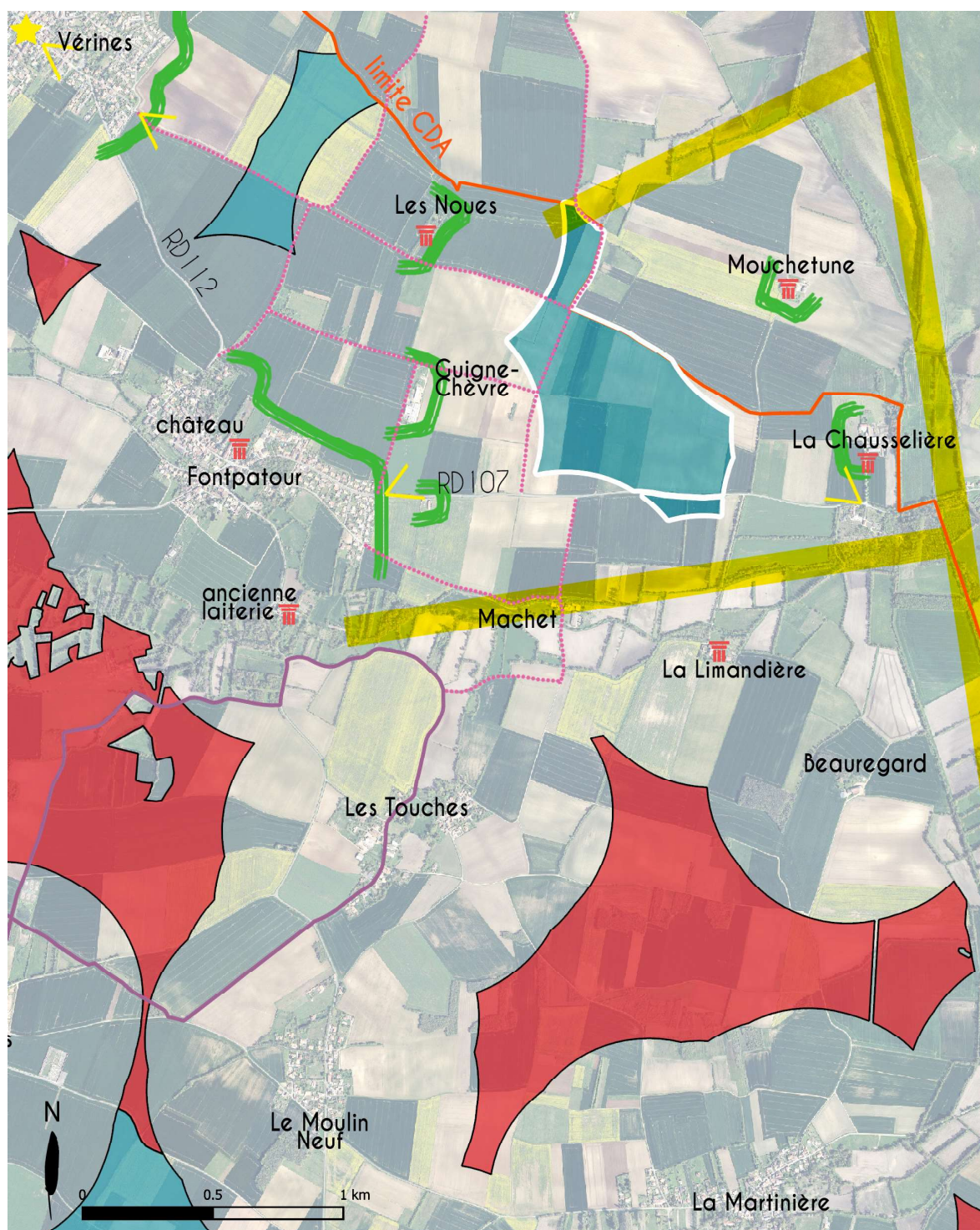
Vigilances	Site concerné
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,4	

5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	- Vallées et vallons orientées Nord-sud et Est-Ouest - Clocher de l'église de Vérines
Impacts paysagers à prendre en compte	- Des lisières habitées à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien : Fontpatour, Les Noues, Guigne-Chèvre, Le Moulin de Saint-Hilaire, Mouchetune, La chausselière, Vérines - Visibilité possible sur les éoliennes directement depuis l'artère principale de Vérines (RD112) - Vues quotidiennes depuis les RD112 et RD107 à prendre en compte - Présence de chemins au cœur du site - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à prolonger ou créer sur les lisières ciblées - Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages - Positionnement des mâts pour éviter les vues directes depuis l'artère principale du bourg de Vérines (RD112 - rue de la Verrerie) - Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité... - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «<i>notion de saturation visuelle</i>»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «<i>intégration paysagère des éléments du parc éolien</i>»]



- Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
- Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

- Lignes de force du paysage: vallons boisés
- Élément repère de qualité formant patrimoine
- Vue à prendre en compte

- Chemins à préserver, à valoriser, à aménager
- Lisière végétale à créer ou renforcer
- Patrimoine bâti et paysager à prendre en compte

SITE F3

Potentiel du site = 142 ha

2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Le site est à cheval entre les paysages de marais doux mouillé et de plaine vallonnée boisée.

Le relief est relativement plat au niveau du site d'implantation, offrant de grandes ouvertures visuelles avec les grandes parcelles de champs cultivés tandis que le fond de vallon du Machet est occupé de boisements,

de parcelles entourées de haies, cultivées ou pâturées, offrant des décors intimistes.

Une «tension» paysagère intéressante s'installe entre le bourg de Saint-Médard-d'Aunis au sud et la partie boisée, avec un vallonnement qui s'accroît en allant vers le bourg d'où cette sensation fine de surplomb.

Sensibilité paysagère forte



Les lisières urbaines habitées

Le bourg de Saint-Médard-d'Aunis, implanté à mi-pente surplombe en partie le site. Les lisières nord sont bien intégrées en vues lointaines par le réseau arboré du marais mouillé, avec un secteur récent qui reste toutefois non traité et offre une vue rapprochée dégradée (depuis la RD109). La lisière Est est accompagnée de plantations récentes qui montrent la volonté d'intégration paysagère. Cela étant vis-à-vis d'un projet éolien elles ne sont pas suffisantes pour limiter les vues en contrebas.

Certaines maisons des lisières Ouest des hameaux des

Touches et du Moulin Neuf peuvent s'appuyer sur une trame bocagère ancienne, mais le réseau s'est délité progressivement tandis que l'urbanisation a progressé, et il ne remplit plus sa fonction de transition avec le paysage agricole.

Au nord du site, les lisières sud des hameaux de Fontpatour et Saint-Coux sont en partie intégrées par la végétation arborée du vallon mais les extensions urbaines en direction de la plaine ouverte, en dehors de «l'enveloppe» du marais, offrent des franges plus exposées.

Sensibilité paysagère modérée



Le patrimoine bâti

Deux éléments de patrimoine sont à proximité du site, ouverts sur le paysage alentour :

- L'ancienne laiterie de Fontpatour, patrimoine industriel du XXème siècle, recensée dans le cadre de l'inventaire

général du patrimoine culturel, implantée dans le coeur du vallon du Machet,

- Le Moulin Cabané dit «Moulin brûlé» de Délidon, situé au nord-est du bourg de Saint-Médard-d'Aunis.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est parcouru par un sentier de randonnée référencé faisant une boucle entre le bourg de Saint-Médard et le marais Mouillé.

D'autres chemins traversent le site d'est en Ouest, permettant de relier le bourg aux hameaux de Moulin Neuf et des Touches.

La traversée du vallon du Machet est plus délicate, possible à l'ouest par une petite route, beaucoup plus dangereuse à l'est par la RD112 qui forme des virages à cet endroit. Les liens doux entre Fontpatour/Saint-Coux au nord et Saint-Médard d'Aunis au sud restent donc difficiles à ce jour.



Les perceptions

Le site est concerné par le point de vue exceptionnel recensé depuis le sud du bourg de Vérines (cf. secteur C). Situé en creux, seule sa masse boisée est perceptible, mais l'implantation d'éoliennes dans ce 3ème plan serait forcément visible.

Depuis la ligne de crête à l'Est du bourg de Saint-Médard-d'Aunis, une longue vue en sens inverse s'ouvre, avec d'un côté à l'arrière-plan le bourg de Vérines, son clocher et les éoliennes de Longèves, de l'autre côté les éoliennes de Saint-Jean de-Liversay / Ferrières d'Aunis et la forêt de Benon.



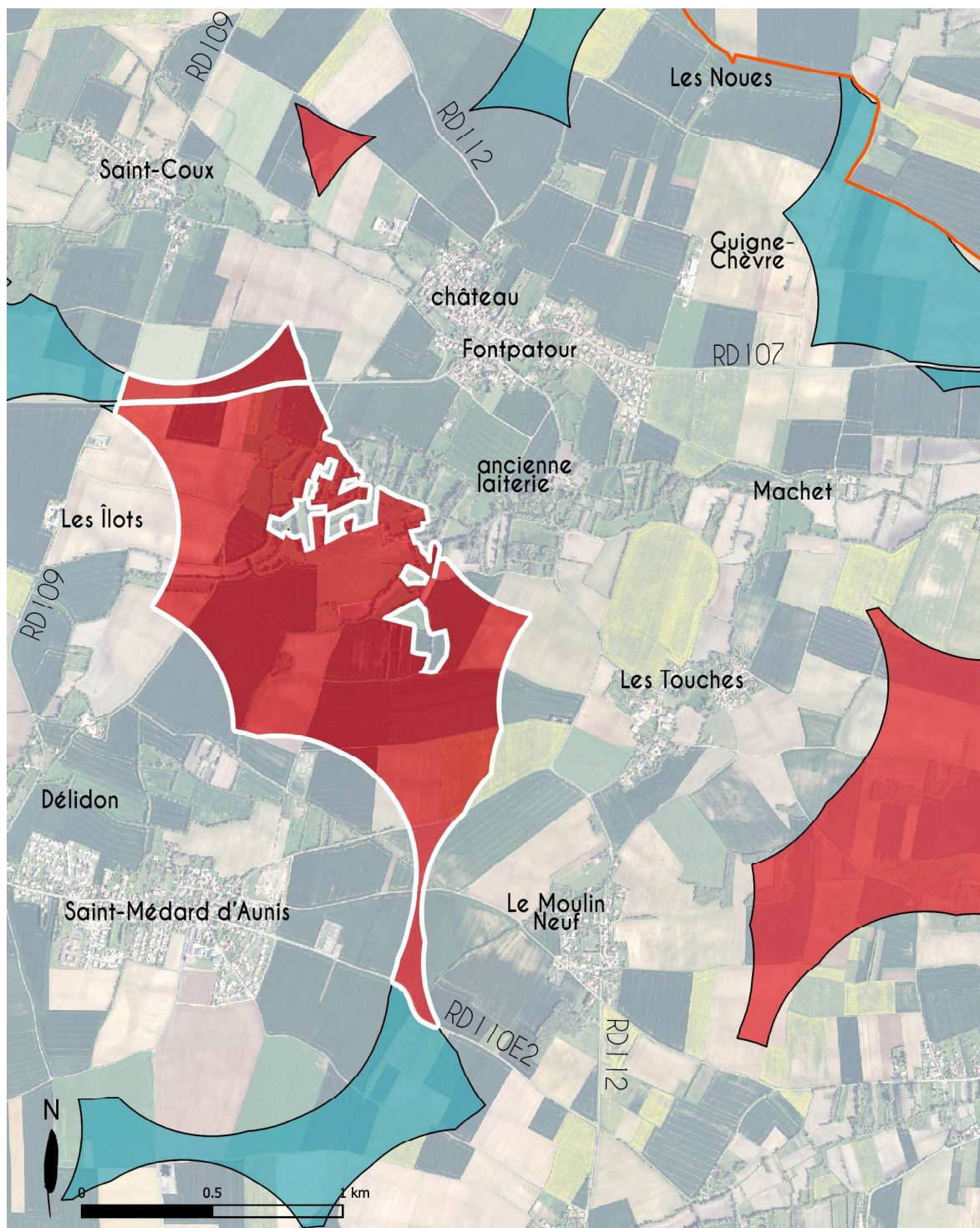
3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
EBC linéaire	X
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d’Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l’implantation d’éoliennes	Zone d’exclusion paysagère pour l’implantation d’éoliennes
notation = 2	



- Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
- Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

SITE F4

Potentiel du site = 46,5 ha

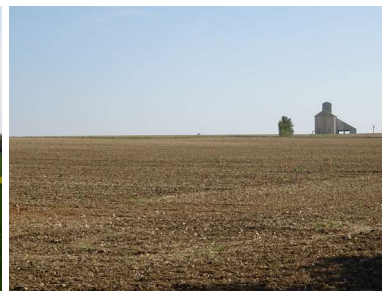
2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Le site s'implante en point haut, sur une «butte» qui domine le paysage alentour, avec des vues très lointaines dans toutes les directions. Ce point haut est aujourd'hui formalisé par le silo de Saint-Médard d'Aunis, que l'on voit depuis de nombreux lieux. Sa prégnance mériterait un meilleur travail d'intégration de l'édifice dans le paysage.

Le paysage est à la transition entre la plaine ouverte et la plaine vallonnée boisée : à l'ouest de grandes champs cultivés s'étalent, très peu de motifs arborés existent, puis vers l'est le relief commence à s'incliner vers la vallée du Traquenard encore éloignée, vers les autres vallées perpendiculaires du Machet au nord et du Saint-Christophe au sud, et le végétal se fait plus présent dans le paysage.

Sensibilité paysagère modérée



Les lisières urbaines habitées

Etant donné la position du site en ligne de crête, surplombant les bourgs de Saint-Médard d'Aunis et Saint-Christophe, leurs lisières sont particulièrement sensibles à la potentielle implantation d'éoliennes.

La lisière sud-est de Saint-Médard-d'Aunis est dotée d'une haie montrant la volonté d'intégration des habitations vis-à-vis du paysage agricole, vers l'ouest les lisières sont «à nu» face au paysage. L'enjeu d'intégration est donc omniprésent. A noter la présence d'aires de jeux pour enfants et adolescents sur cette lisière sud.

Côté Saint-Christophe et Cugné, le corridor arboré du marais mouillé permet de gérer une transition efficace pour certaines habitations, mais certaines restent en proximité directe avec le site, accompagnées de jardins en direction des champs ou bien au contact direct avec les cultures. Là aussi l'enjeu d'intégration des lisières habitées est très important.

A l'est, le hameau de Moulin Neuf comporte plusieurs maisons orientées vers le site, avec des transitions parfois inexistantes, et donc potentiellement très impactées.

Sensibilité paysagère forte



Le patrimoine bâti

Dans le bourg de Saint-Christophe, le château dont il reste les douves et les deux tours côté rue (route de la Mazurie) est situé en lisière du bourg, bordé par le cours d'eau Saint-Christophe et «noyé» dans la végétation arborée dense. En face de l'entrée, une longue et large

allée arborée se dirige vers les bois au sud-est.

La covisibilité entre ces éléments patrimoniaux et les éoliennes est potentiellement faible mais possible avec le relief du site.

Sensibilité paysagère faible



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est très visible depuis les routes alentours qui sont très peu accompagnées de végétation : RD112 et RD110E2.

Des chemins agricoles parcourent le site et se connectent à deux circuits de randonnée recensés, l'un au nord du bourg de Saint-Médard d'Aunis, l'autre

au sud du site, formant une boucle autour du hameau de Cagné et du bourg de Saint-Christophe.

A noter l'aménagement d'une aire de loisirs autour d'un étang dans le bourg de Saint-Christophe, à proximité des vestiges du château et en lisière, connectée au chemin de randonnée balisé.

Sensibilité paysagère faible



Les perceptions

Depuis la ligne de crête et notamment aux pieds du silo, se dégagent des vues lointaines allant :

- vers le nord jusqu'au bourg de Vérines, son clocher et les éoliennes de Longèves,
- vers l'est jusqu'aux éoliennes de Saint-Jean de-

Liversay / Ferrières d'Aunis et la forêt de Benon.

Les vues vers le sud et l'ouest sont moins lointaines mais dégagées jusqu'au bois de Montroy, la ZA de Croix-Fort, la zone industrielle des Grands Champs sur la commune voisine d'Aigrefeuille-d'Aunis.

Sensibilité paysagère modérée



3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

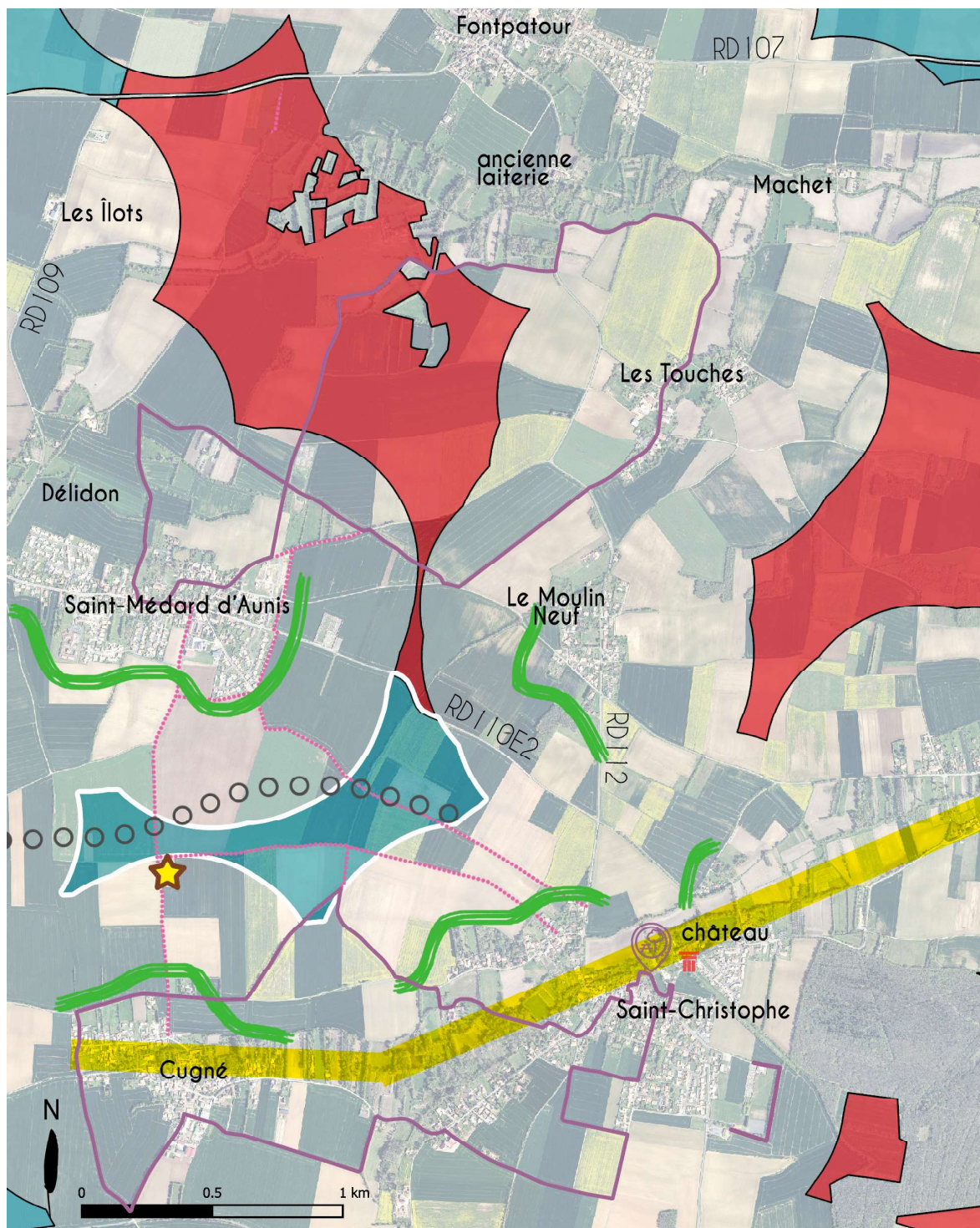
Vigilances	Site concerné
EBC linéaire	X
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Activités situées à -250m	X

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes	Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes
notation = 1,8	

5/ GUIDE D'AMÉNAGEMENT

Composantes principales du paysage à prendre en compte	- Ligne de crête ouest-est - Vallon du Saint-Christophe - Silo de Saint-Médard-d'Aunis
Impacts paysagers à prendre en compte	- Des lisières habitées à intégrer pour éviter une confrontation directe avec le site éolien : Saint-Médard-d'Aunis, Saint-Christophe, Cugné, Le Moulin Neuf - Vues quotidiennes depuis les RD112 et RD110E2 à prendre en compte - Présence de chemins au cœur du site et de parcours balisés sur les abords - Implantation d'autres projets éoliens sur les zones de vigilance paysagère à anticiper : cohérence à trouver / risques de saturation visuelle à étudier
Pistes de mesures d'accompagnement face à ces impacts	- Filtres bocagers à conforter ou créer sur les lisières ciblées - Implantation rectiligne des éoliennes pour limiter l'impact sur la lecture des paysages - Aménagements sur les chemins existants : liaison entre les bourgs et hameaux, connexion aux parcours existants, accessibilité... - Travail d'intégration du silo de Saint-Médard-d'Aunis : esthétique du bâtiment et traitement des abords - Réduction du nombre d'éoliennes voir abandon du parc éolien si le projet amène une saturation visuelle dans le paysage [Cf. fiche «<i>notion de saturation visuelle</i>»] - Intégration fine dans le paysage des éléments «au sol» en lien avec l'installation des éoliennes [Cf. fiche «<i>intégration paysagère des éléments du parc éolien</i>»]



- | | | |
|---|---|--|
|  Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes |  Ligne de crête à prendre en compte |  Chemins à préserver, à valoriser, à aménager |
|  Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes |  Ligne de force du paysage: vallon boisé de Saint-Christophe |  Chemins référencés à connecter, à baliser |
|  Silo de Saint-Médard-d'Aunis : élément repère à intégrer |  Patrimoine bâti et paysager à prendre en compte |  Aire de loisirs aménagée |
| | |  Lisière végétale à créer ou renforcer |

SITE F5

Potentiel du site = 115 ha

2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Paysage très vallonné et composé de nombreux boisements de type bosquets installés sur les crêtes ou dans les fonds de talwegs. Le site est préservé de routes passantes, d'infrastructures verticales (lignes de tension, antennes...) et donne aujourd'hui une sensation de lieu préservé et «à part» dans l'agglomération, accentué par le silence observé. Les cultures en place

sont «classiques», de type céréales/oléagineux, mais le parcellaire resté de taille raisonnable permet de varier les ambiances et d'offrir un paysage nuancé et animé.

Sensibilité paysagère forte



Les lisières urbaines habitées

Du fait des nombreux vallonnements, on constate des lisières urbaines plutôt bien intégrées, avec des hameaux resserrés et blottis dans les creux du relief. C'est le cas pour la Martinière et les Touches, avec toutefois quelques «points noirs» dès lors que la végétation arborée n'est plus présente. Le Moulin Neuf est implanté plus haut et sur sa lisière Est la

notion d'intégration est moins évidente, par manque de végétation et un relief moins bénéfique.

A noter la covisibilité avec la ferme de Guigne-Chèvre sur la commune de Vérines, à l'est de Fontpatour : mal intégrée sur sa frange Est et sud, elle dénote dans le paysage, et devient un élément «repère» malgré elle.

Sensibilité paysagère modérée



Le patrimoine bâti

Il n'y a pas de monument historique à proximité du site.
Le patrimoine bâti des abords est constitué :
- du logis de la Limandière au nord, datant du XIV^{ème}

siècle, très discrètement intégré dans la végétation,
- du Moulin du Marais au sud-est, ancienne minoterie, patrimoine industriel du XIX-XX^{ème} siècle, recensé dans le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

De nombreux chemins ou petites routes relient les hameaux entre eux, et permettent une découverte animée entre vallonnements, ouvertures visuelles, resserrement des vues par la végétation et le relief. Seuls Le Moulin Neuf semble hélas «exclu» de ce réseau

doux avec des chemins coupés par le rassemblement de plusieurs parcelles cultivées.

Un circuit de randonnée est référencé au nord, une boucle au nord de Saint-Médard-d'Aunis qui passe par le hameau des Touches.



Les perceptions

Le site ne propose pas de vue lointaine ou de vue exceptionnelle. C'est quelque part ce qui en fait sa qualité avec des perceptions plutôt de l'ordre de l'intime, préservées par les corridors boisés des vallées qui entourent le site (le Machet, le Saint-Christophe, le Virson). On observe toutefois quelques percées en

direction de Saint-Médard d'Aunis à l'ouest, des rivières d'Anais à l'est et de Saint-Christophe au sud, mais la perception du bâti reste rare.

C'est depuis l'ouest de Saint-Christophe et la RD112 que l'on observe une vue dégagée intéressante englobant une grande partie du site.



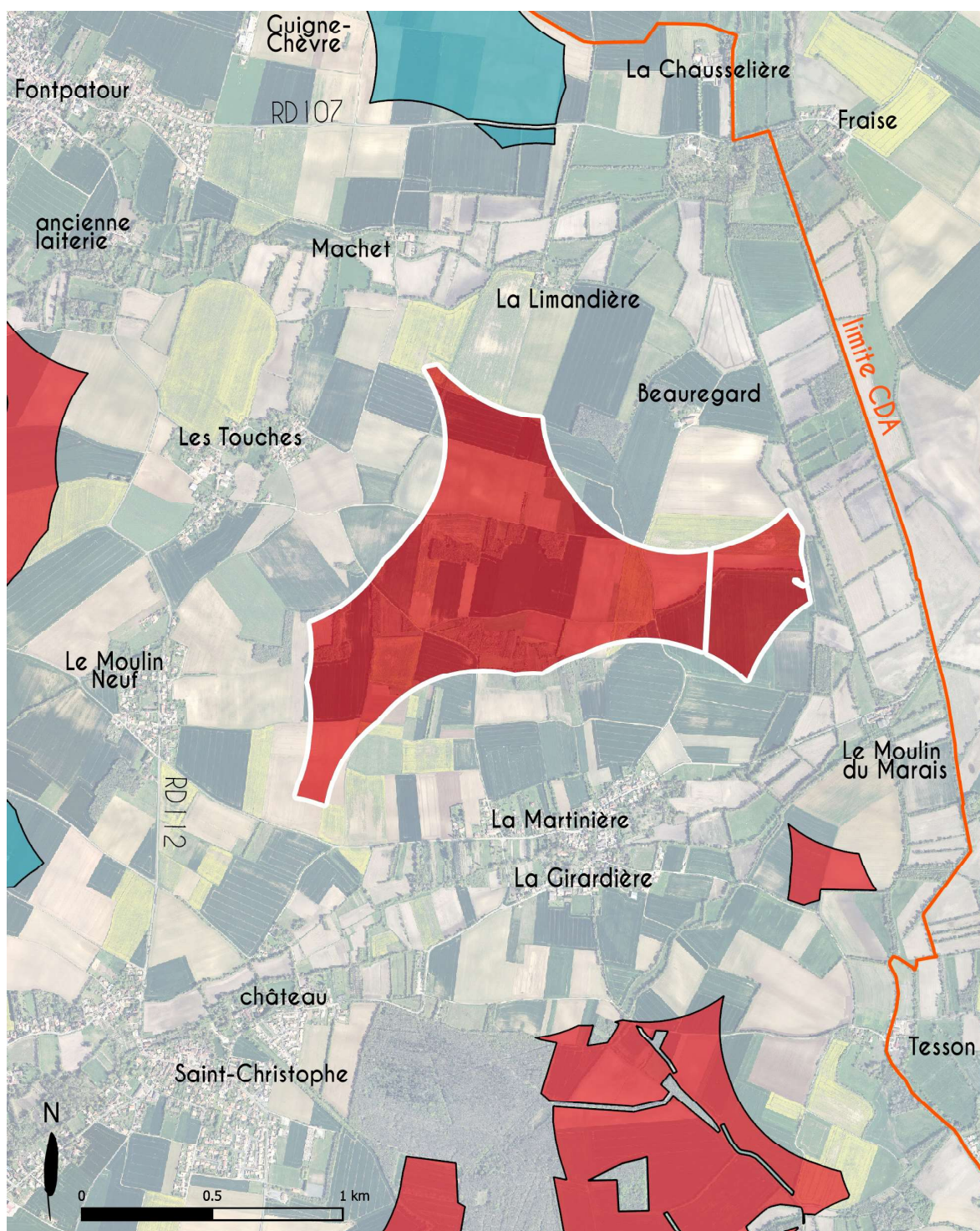
3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
EBC linéaire	X
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d’Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l’implantation d’éoliennes	Zone d’exclusion paysagère pour l’implantation d’éoliennes
notation = 2	



- Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
- Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

SITE F6

Potentiel du site = 102 ha

2/ ANALYSE THÉMATIQUE DU SITE

Le paysage agricole et naturel

Au cœur des marais mouillés et de la plaine vallonnée boisée, le site offre une vision rare sur le territoire d'horizons multiples stoppés par des boisements ou des haies bocagères bien développées. Ce paysage intime et refermé, comme préservé, n'en est pas moins cultivé

avec des parcelles agricoles qui s'intercalent avec les bois. Ce sont d'ailleurs ces champs qui ont peu à peu grignoté l'emprise du bois de Saint-Christophe qui était beaucoup plus étendu dans les années 1950.

Sensibilité paysagère forte



Les lisières urbaines habitées

Etant donné le contexte boisé, très peu de lisières habitées sont concernées par le site. Seul le hameau de la Girardièrre, au nord, présente

des covisibilités, notamment avec du bâti relativement récent implanté en lisière sud, sans filtre végétal sur lequel s'appuyer.

Sensibilité paysagère faible



Le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti des abords est constitué :

- du château de Saint-Christophe dont il reste les douves et les deux tours côté rue (route de la Mazurie), avec en face de l'entrée, une longue et large allée arborée qui se dirige vers les bois au sud-est, coeur de notre site,
- du moulin à vent du Frêne au sud-est,
- du Moulin du Marais au nord-est, ancienne minoterie, patrimoine industriel du XIX-XXème siècle, recensé dans

le cadre de l'inventaire général du patrimoine culturel, - du Parc du château des Granges (recensé dans le pré-inventaire des jardins remarquables) au sud-est dans la vallée du Virson, situé sur la commune homonyme voisine de Virson.

Etant donné le caractère très boisé des lieux, les relations directes entre le site et ces éléments sont limitées, à l'exception du moulin.



Les axes de déplacement (paysage parcouru)

Le site est bordé au sud par la RD108 qui offre à la fois des vues très ouvertes, des vues cadrées par des haies discontinues, mais aussi des séquences très refermées par la végétation arborée.

Plusieurs chemins ou petites routes communales

permettent de parcourir le site à l'exception du bois (chemins privés). Des chemins de randonnée sont balisés : le chemin des grandes chaumes, en boucle autour du bourg de Saint-Christophe et Cugné, le chemin de la grève, entre Tesson et La Grève, le chemin des têtards entre le bourg et le bois.



Les perceptions

Sur les pourtours du site, certaines routes et voies communales permettent des ouvertures visuelles

intéressantes, avec en premier plan des étendues cultivées, et en arrière-plan des franges boisées.



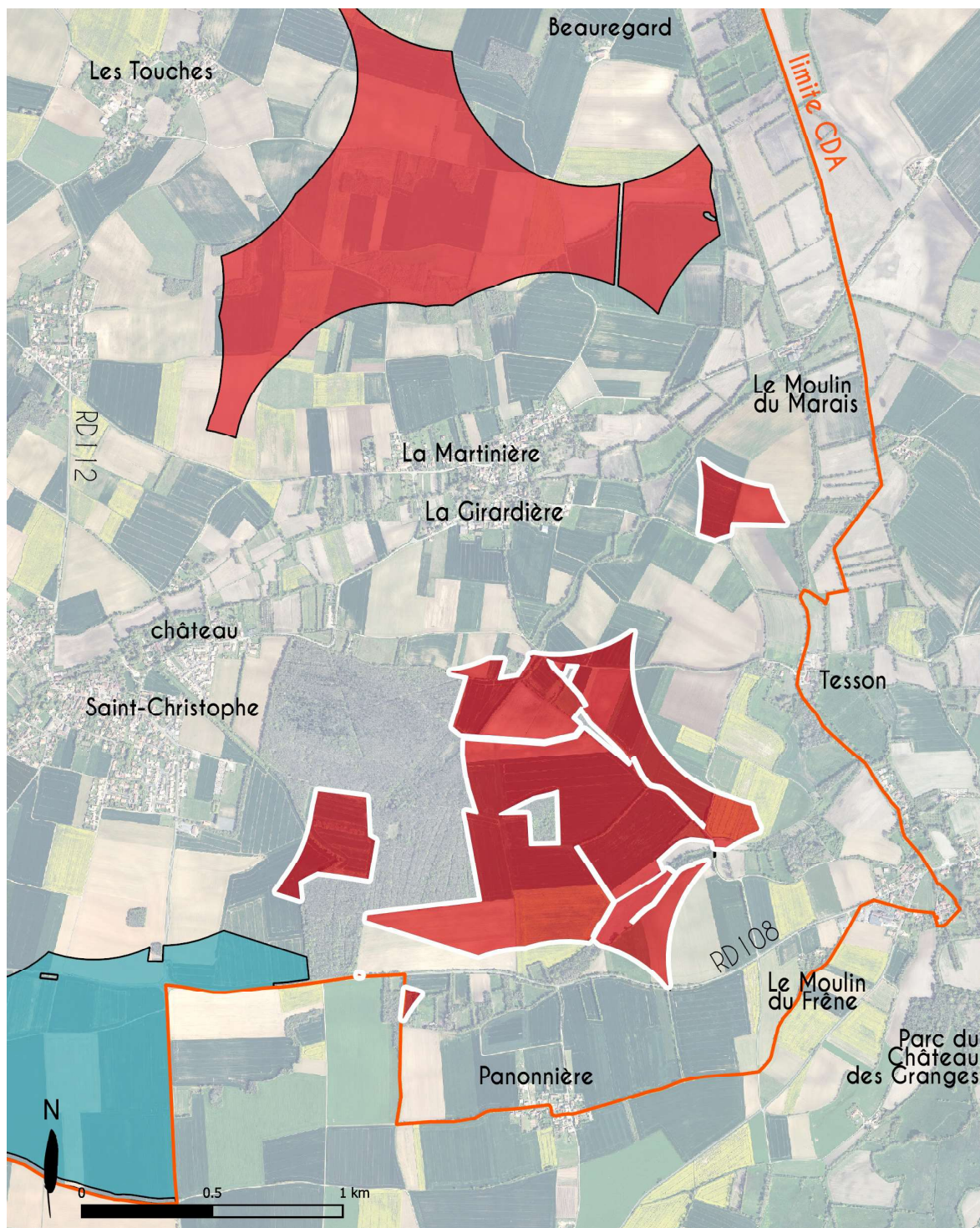
3/ SYNTHÈSE DU SITE

Thématiques	Sensibilité paysagère		
	faible	modérée	forte
Le paysage agricole et naturel			
Les lisières urbaines habitées			
Le patrimoine bâti			
Les axes de déplacement (paysage parcouru)			
Les perceptions			

Vigilances	Site concerné
EBC linéaire	X
Espaces Verts Protégés (PLUi)	X
Aire d’Alimentation de Captage (AAC)	X
Aérodrome (hauteur limitée à 171m NGF)	X
Zone 2AU du PLUi à -500m	X

4/ CLASSEMENT

Zone de vigilance paysagère pour l’implantation d’éoliennes	Zone d’exclusion paysagère pour l’implantation d’éoliennes
notation = 1,6	



- Zone de vigilance paysagère pour l'implantation d'éoliennes
- Zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes

